



Produire ses choux, tomates et aubergines en Bio.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender les itinéraires techniques de ces trois cultures.
- Identifier les indicateurs physiologiques indiquant une situation de déséquilibre et les pratiques agroécologiques pour y remédier.

CONTENU

Jour 1 : Choux et aubergines en Bio (1/2 journée par variété)

- Affiner les itinéraires techniques : choix variétal, plantation, principaux ravageurs, maladies, moyens de lutte préventifs et curatifs. Gestion de la fertilisation, de l'irrigation et de l'enherbement en maraîchage Bio.
- Identifier les problèmes rencontrés sur la culture, la manière de les reconnaître et les pratiques durables permettant d'y remédier.

Jour 2 : Tomates en Bio

- Même contenu que la première journée, mais consacré uniquement à la tomate.

METHODES PEDAGOGIQUES ET MOYENS MATERIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle, échanges entre les stagiaires et l'intervenant.
- Présentation orale avec support sur diaporama, paperboard.
- Support papier distribué.
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences.

Moyens matériels :

- Les stagiaires sont invités à se munir de leur cahier de culture et de toutes les informations relatives aux pratiques mises en œuvre (méthodes d'irrigation, doses de fertilisants et d'amendements organiques ...).
- Possibilité d'apporter des photos des problèmes rencontrés sur vos cultures durant la saison.

INFOS PRATIQUES

Lieu : La Gaude

Date : jeudi 13 janvier et jeudi 3 février 2022

Durée : 14 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac.

Intervenant(s) : Catherine MAZOLLIER (Groupe de Recherche en Agriculture Biologique).

Responsable de formation : Mélanie DESGRANGES, animatrice conseillère en productions végétales, agribio06.melanie@bio-provence.org ou 06 66 54 07 96.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa).

300 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

240 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 11/01/2022 pour la première journée, le 01/02/2022 pour la seconde.
- **Validation de l'inscription** : via le formulaire suivant <https://forms.gle/Tt8YFGd68p3gu3mM7>, se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15 et minimum de 5 pour que la formation soit maintenue.
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**